

D
O
B



DÉBAT
D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES

2018



Sommaire

Contexte macro-économique 2017

La conjoncture nationale

Projet de loi de finances 2018, loi de programmation des finances publiques 2018 - 2020 et impacts sur les Collectivités Territoriales

Analyse 2017

La section de fonctionnement

La section d'investissement

Budgets annexes

D



B

CONTEXTE MACRO- ECONOMIQUE 2017

La conjoncture nationale

Projet de loi de finances 2018, loi de programmation
des finances publiques 2018-2020 et impacts sur les
Collectivités Territoriales

LA CONJONCTURE NATIONALE

En signant en 2012 le traité sur la stabilité et la gouvernance au sein de l'Union Européenne, la France s'est engagée jusqu'en 2022 à réduire de 3 points le poids des dépenses publiques dans le PIB.

La première estimation de croissance de l'INSEE pour 2017 évalue la hausse du PIB à 1,9 % et anticipe 1,7 % d'acquis de croissance à la mi-2018. Cette accélération de l'activité s'explique par l'accroissement des investissements des entreprises (+4,4 % en 2017) et des ménages (+5,2 % en 2017).

L'année 2017 a été marquée par une légère hausse du chômage en juillet et en août (9,6%) due en partie par la fin de la prime à l'embauche accordée aux PME fin juin 2017 et la réduction des emplois aidés. Le taux de chômage est ensuite reparti à la baisse (9,2 % en novembre). Il est actuellement prévu un taux de chômage de 9,4 % pour la mi-2018.

Dans le cadre de l'élaboration du projet de loi de finances pour 2018, le gouvernement a prévu un taux de croissance de 1,7 % s'accompagnant d'un taux d'inflation estimé à 1,2 %.

LA CONJONCTURE NATIONALE

Selon l'INSEE, depuis fin 2016, l'inflation s'est nettement redressée, atteignant +1,2 % sur un an en novembre 2017, contre +0,5 % un an plus tôt. Ce regain est largement dû à la remontée du cours du pétrole.

Les taux d'intérêt ont continué à être exceptionnellement bas en 2017 provoquant une vague exceptionnelle de renégociation des crédits en 2016 et 2017. Toutefois, il est à prévoir pour 2018 une remontée de ces taux.

2017 était la dernière année où un coefficient de revalorisation des valeurs locatives était instauré par un amendement à la loi de finances. A compter de 2018, une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives des locaux autres que professionnels est prévue en fonction du dernier taux d'inflation constaté et non prévisionnel. Ainsi, en 2018, les valeurs locatives seront revalorisées en fonction de l'inflation constatée entre novembre 2016 et novembre 2017 soit une estimation de l'ordre de 1,2 %.

Enfin, le retour proposé à la semaine scolaire de 4 jours suppose la fin du fonds de soutien aux rythmes scolaires (50 € par élève).

Projet de loi de finances 2018, loi de programmation des finances publiques 2018-2020 et impacts sur les collectivités territoriales

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 fait largement porter la responsabilité du désendettement public du quinquennat aux collectivités. Son objectif, à terme, est de ramener la dette des collectivités à 5,8 points de PIB en 2022 contre 8,7 points en 2017 soit réaliser 13 milliards d'économies. Elle amène à envisager une diminution des dépenses de fonctionnement et des besoins de financement.

Le projet de loi de finances 2018 s'appuie quant à lui sur une prévision de croissance de 1,7 % pour 2018 et prévoit de ramener le déficit public à 2,6 % du PIB soit 82,9 milliards d'euros.

Projet de loi de finances 2018, loi de programmation des finances publiques 2012-2020 et impacts sur les collectivités territoriales

Concrètement, cela se traduit par plusieurs mesures ayant un impact sur les collectivités territoriales dont les principales :

- Réduction d'1/3 de la taxe d'habitation en 2018, 1ère étape vers sa suppression dans les 3 ans. La compensation intégrale par des dégrèvements de l'Etat est à confirmer.
- Stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2018
- L'enveloppe du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) qui assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés, est maintenue et stabilisée au niveau d'1 milliard d'euros au niveau national.
- Actualisation de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) à la hausse
- Mesures relatives aux ressources humaines pour les agents publics :
 - o Mise en œuvre d'une indemnité compensatrice supposée compenser la hausse de la CSG
 - o Suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (pour les agents publics)
 - o Suppression de la cotisation salariale d'assurance maladie et d'assurance chômage (pour les agents issus du privé)
 - o Réintroduction d'un jour de carence lors de congés maladie pour les personnels du secteur public. 7

ANALYSE 2017

La section de fonctionnement

La section d'investissement

ANALYSE 2017

C'est dans ce contexte que toutes les communes françaises doivent préparer leurs budgets. Les « défis nationaux » évoqués lors de nos précédents DOB devraient donc rester les mêmes en 2018, à savoir concilier la contraction de la ressource, les attentes fortes en matière de services publics, l'effort d'investissement et le soutien au tissu associatif. Pour 2018, la stabilisation ou la reprise de l'investissement local reste donc conditionnée en premier lieu à la capacité pour les collectivités locales de se reconstituer des marges d'autofinancement.

ANALYSE 2017

La section de fonctionnement

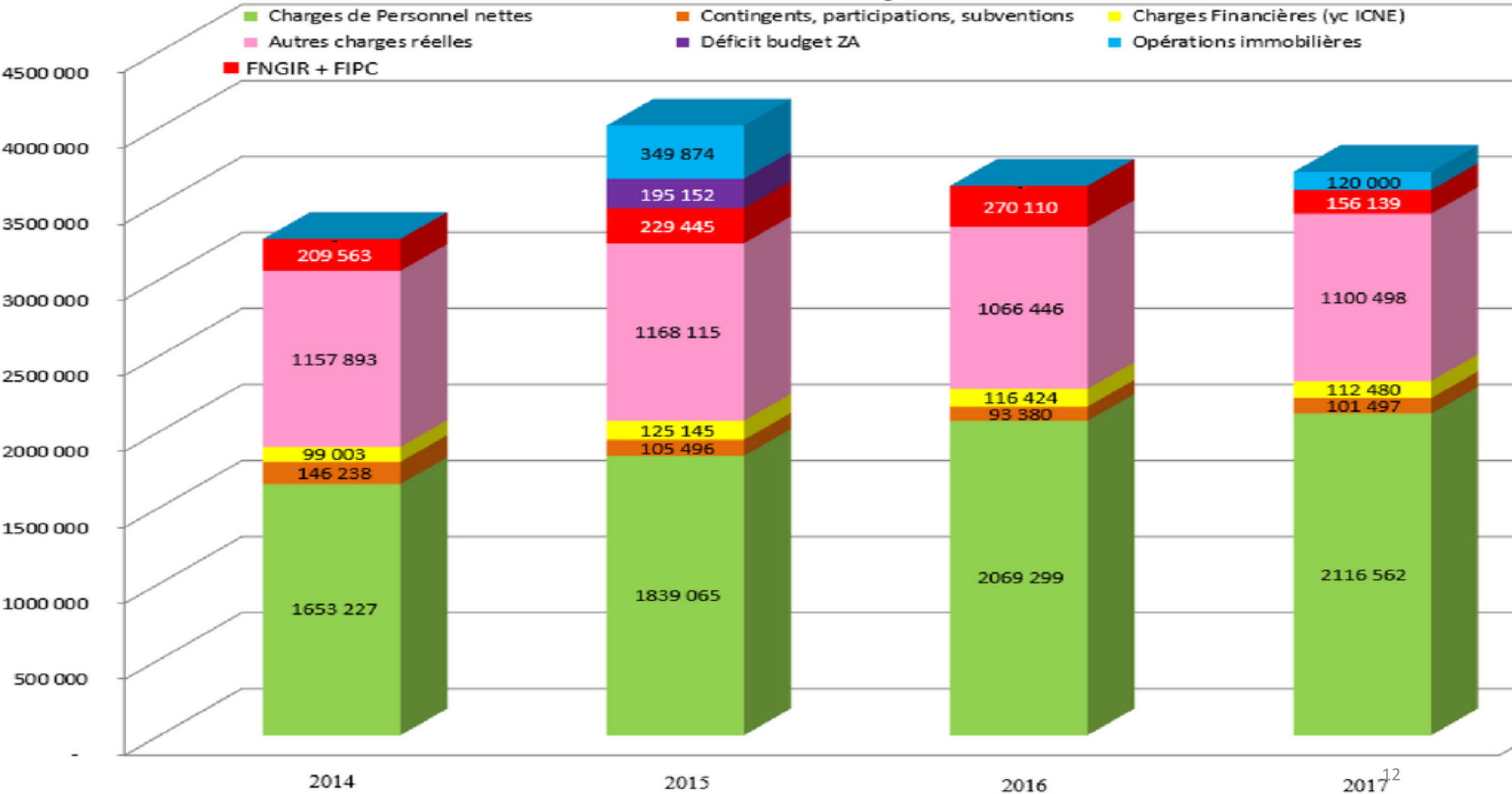
Les dépenses de fonctionnement comportent les charges de personnel, les charges à caractère général, les subventions, les frais financiers, les deux fonds de péréquation et des écritures d'ordre budgétaires consacrées aux amortissements.

Ces dépenses permettent le fonctionnement des services proposés à la population ou le bon entretien du patrimoine communal (écoles, voirie, espaces verts, bâtiments administratifs et techniques).

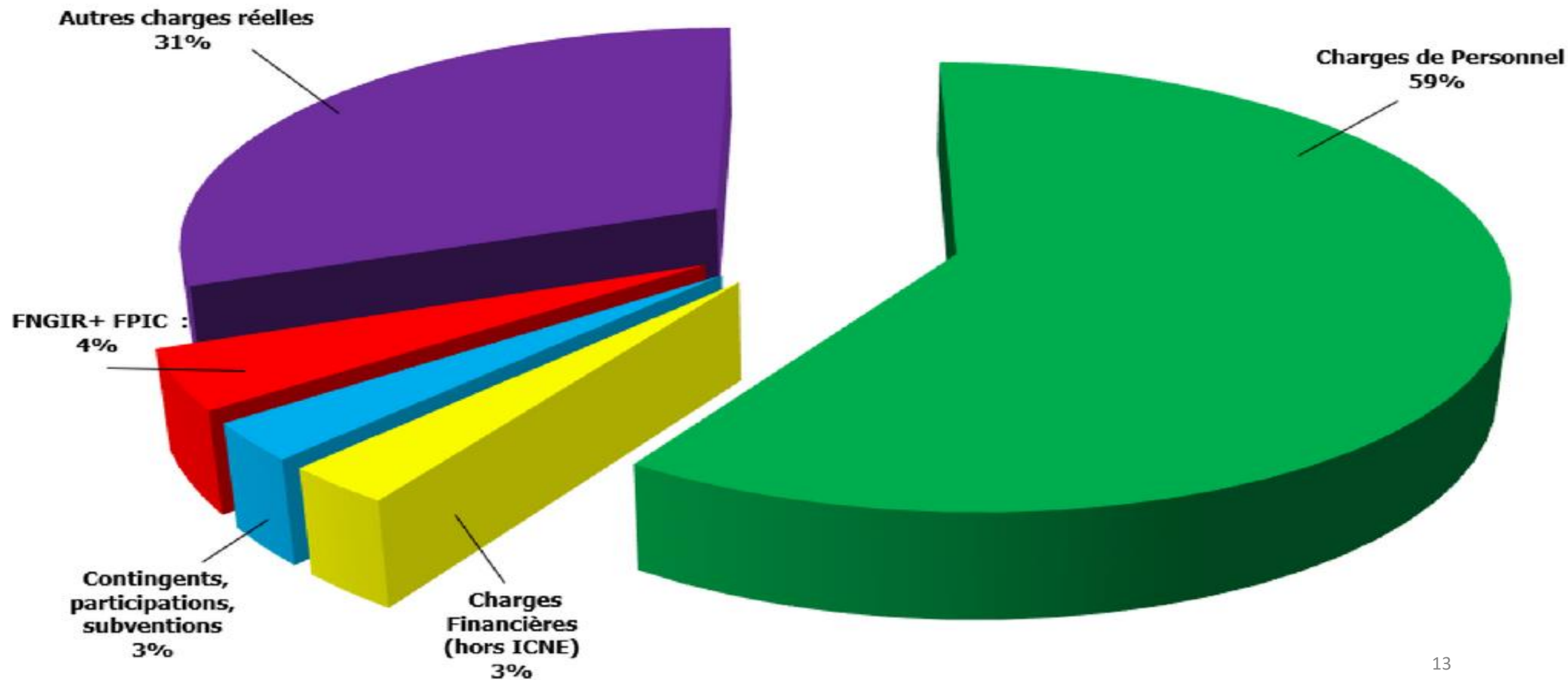
Il est à noter qu'exceptionnellement pour 2017, la collectivité n'a pas contribué au FPIC du fait des regroupements des Communautés de Communes.

Les postes des dépenses

L'évolution des charges réelles



La structure des charges réelles en 2017



SECTION FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général

Elles sont constituées essentiellement par les achats de fournitures et de prestations de services, l'entretien du matériel, des espaces publics et bâtiments ainsi que les locations et charges d'assurance.

Elles sont donc fortement liées aux procédures de la commande publique, elles-mêmes tenant compte du niveau de service voulu et des prestations souhaitées.

Les charges générales sont marquées par les efforts reconduits de tous les services pour les maintenir à niveau constant ou en baisse.

En effet, même si une majeure partie de ces dépenses peut être considérée comme quasi-incompressible à niveau de service voulu « minimal », un effort peut continuer à être fait :

- dans la remise en cause permanente de la définition des besoins de la commune
- dans la création des meilleures conditions de mise en concurrence dans le cadre de nos procédures
- dans la recherche de pistes d'optimisations

SECTION FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général

Les dépenses courantes sont toujours sujettes à diverses augmentations difficiles à parer : la hausse des normes en matière de sécurité, d'alarme sur les équipements publics et de maintenance. L'énergie reste le poste le plus couteux. Enfin, les moyens et matériels alloués aux groupes scolaires dépendent du nombre d'enfants, qui est en augmentation.

Depuis le 1er janvier 2017 et avec la création de la CCTVL, la compétence développement économique est en intégralité communautaire, ce qui signifie que les dépenses dévolues à l'entretien et à la gestion de la ZA des Pierrelets devraient être transférées à l'intercommunalité.

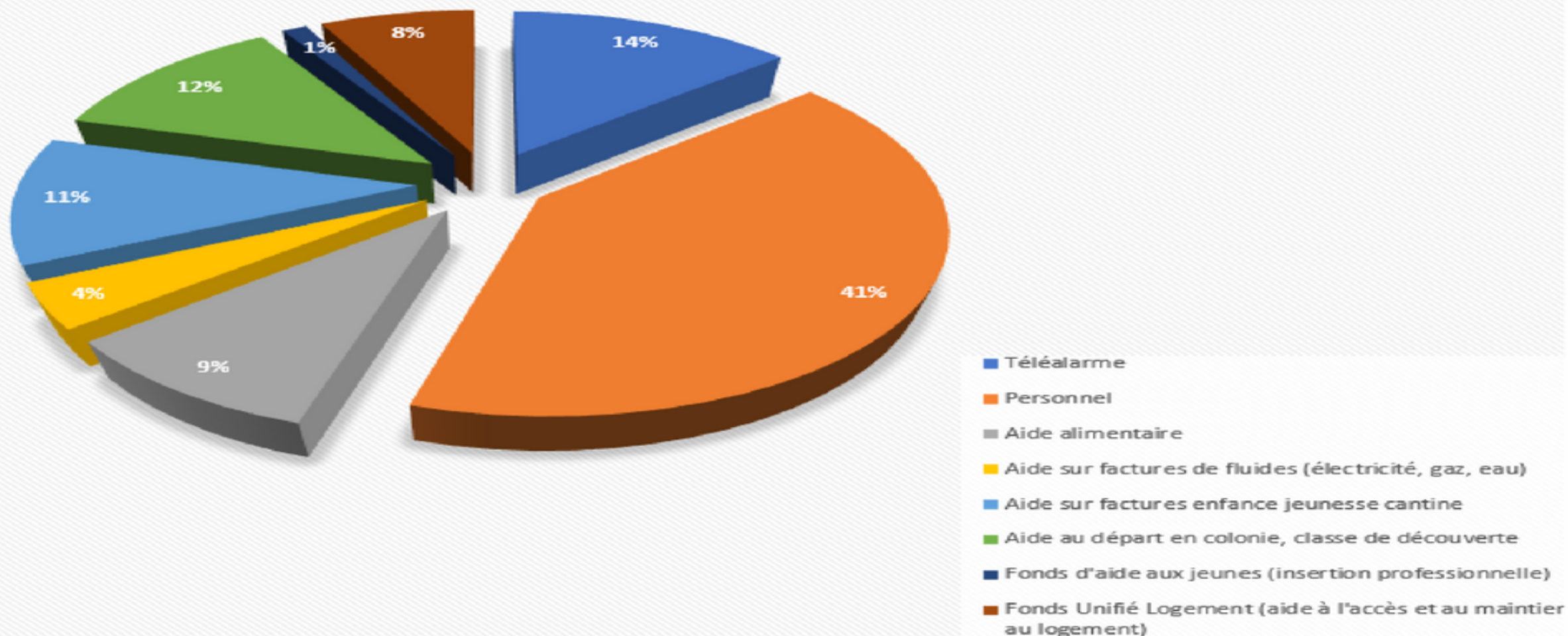
Il en va de même pour l'entretien du réseau d'assainissement transféré à la CCTVL au 1er janvier 2018.

Cependant, ces charges apparaîtront en dépenses dans le projet de budget 2018 (identification comptable en partie investissement) car la plupart d'entre elles seront assurées par la commune au profit de la CCTVL. Elles seront compensées en recettes par la dotation de compensation.

SECTION FONCTIONNEMENT

Focus CCAS

Répartition des dépenses 2017



SECTION FONCTIONNEMENT

Focus Vie Associative

La vie associative à Chaingy est très active et bénéficie du soutien constant de la municipalité depuis de nombreuses années. Le montant des subventions allouées en 2017 s'élève à 92 422 € et est proposé en 2018 à 95 000 €.

SECTION FONCTIONNEMENT

Focus dépenses de personnel

La commune de Chaingy propose un grand nombre de services à la population gérés en régie : restauration collective, crèche, périscolaire et centre de loisirs, temps d'activités périscolaires. A ces services, il convient d'ajouter l'administration générale, les services techniques, l'entretien des locaux, les ATSEM. L'ensemble de ces services représente au 31 décembre 2017, 69 agents rémunérés (57,33 Equivalents Temps Plein).

SECTION FONCTIONNEMENT

Quelques chiffres pour 2017

- Assurance du personnel : le montant de la cotisation assurance 2017 est de 71 868,55 € contre 69 610 € en 2016 suite à la revalorisation du contrat pour la période 2016-2019.
- Restauration Collective : les charges de personnel pour 2017 s'élèvent à 145 024 € contre 136 228 € en 2016. Cette augmentation est notamment liée à l'absence longue durée d'un agent qui a dû être remplacé sur le service.
- TAP : les charges de personnel pour 2017 s'élèvent à 56 071 € contre 51 623 € en 2016. Cette augmentation est notamment liée au nombre d'enfants accueillis supérieur à l'année précédente.
- SMA : les charges de personnel pour 2017 s'élèvent à 338 293 € contre 307 223 € en 2016. Cette augmentation est notamment liée à l'absence d'un agent pendant une période de 5 mois qui a dû être remplacé (quotas d'encadrement imposés).
- ALSH été 2017 : les charges de personnel pour l'été 2017 s'élèvent à 28 171 € bruts (recrutement d'animateurs saisonniers), pour un total de 28 animateurs recrutés sur la période. En 2016, les charges de personnel s'élevaient à 36 637 € bruts, pour 25 animateurs recrutés. Cette diminution est liée à la mise en place des Contrats d'Engagement Educatif.

SECTION FONCTIONNEMENT

- Absentéisme : en 2016, la collectivité cumulait 703.5 jours d'absence pour raisons médicales (congé de maladie ordinaire, longue maladie, maternité) et 137 jours d'absence pour motif disciplinaire (suspension d'un agent). En 2017, on compte 1232 jours d'absence pour raisons médicales, dont 3 de 60 jours et plus (1 agent en arrêt pour accident du travail depuis le 22 mars 2017, non revenu à ce jour).
- Remboursement de charges de personnel : en 2017, la commune a bénéficié de 53 631 € de remboursements de personnel contre 17 370 € en 2016.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Prospectives 2018

Une réflexion sur l'organigramme actuel des services est menée :

- Le service administratif profite du départ de nombreux agents pour optimiser les recrutements et faire face à l'avenir à d'éventuelles absences. Cette démarche passe par une réorganisation des services qui devra être accompagnée d'une restructuration de la mairie envisagée dans les investissements programmés.
- Le service enfance jeunesse (périscolaire, centre de loisirs, ATSEMS) va également subir quelques transformations du fait d'une part du retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018 et d'autre part par l'augmentation constante des effectifs scolaires (voir si ouverture de classes). Là aussi, une réflexion globale doit être menée. Cependant, aucune ouverture de classe n'est envisagée à la rentrée 2018.
- Le service de restauration collective doit être réétudié quant à son organisation actuelle du fait d'une part de la confection et livraison des repas de la crèche à compter du 1er mars 2018 et d'autre part relativement à l'audit du service qui devrait dégager des pistes opérationnelles liées notamment à la gestion des ressources humaines du service.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Prospectives 2018

Des actions sur les services :

Limitation des places au centre de loisirs : Afin d'optimiser les recrutements d'animateurs saisonniers, et de pouvoir prévoir à l'avance le coût, la limitation du nombre de places disponible est une piste. Toutefois, l'augmentation des périodes d'ouverture des ALSH engendrera des coûts supplémentaires (+ 1 semaine en août 2018).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Prospectives 2018

Lutte contre l'absentéisme, des pistes de progression

- En faveur du bien-être au travail :

- o Enquête sur la qualité de vie au travail : Début Janvier 2018, une enquête sur la qualité de vie au travail a été menée auprès des agents de la collectivité. Cette enquête va permettre de visualiser les axes d'amélioration sur les différents sujets de « bien-être » des agents : intérêt des missions, motivation, conditions de travail, management... Une analyse sera effectuée début Mars avec l'aide d'une statisticienne et d'un psychologue clinicien, permettant de dégager des axes de travail et d'amélioration.

- o Audit du service de restauration collective : l'analyse du fonctionnement de ce service, après 2 ans de gestion communale, constate la nécessité d'une réorganisation et exclut l'obligation de recourir dans l'immédiat à la construction de nouveaux locaux dédiés. Cependant, cette éventualité sera intégrée à l'examen des besoins scolaires dans les prochaines années.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Prospectives 2018

Lutte contre l'absentéisme, des pistes de progression

- Pour lutter contre l'absentéisme :

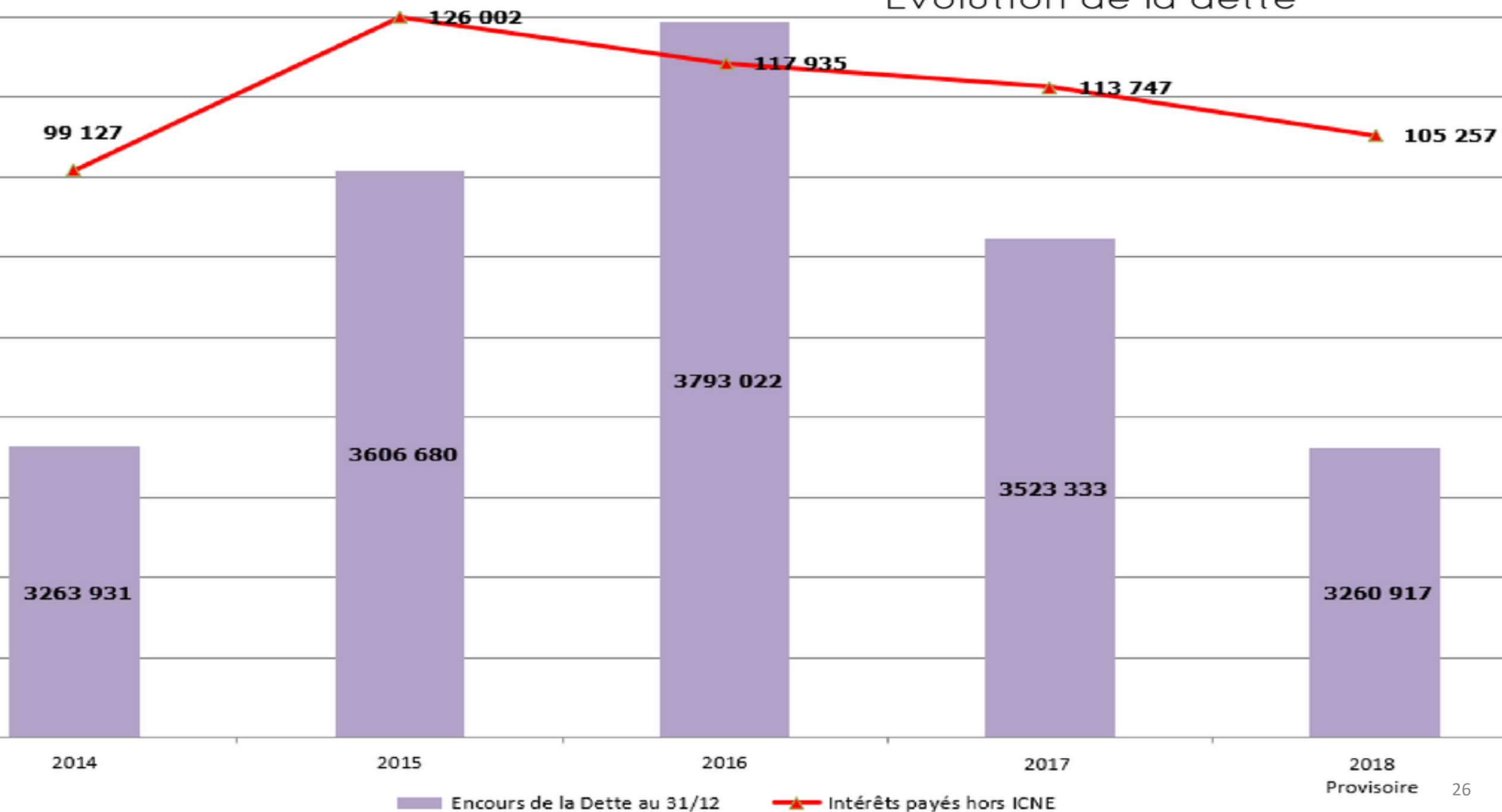
- o Utilisation du RIFSEEP : La mise en place du RIFSEEP a instauré de nouvelles règles, qui ont un impact direct sur la rémunération. Ainsi, après 10 jours d'absence pour maladie ordinaire cumulés dans l'année civile, des retenues sur le Régime Indemnitaire des agents seront mises en place.

- o La restauration du jour de carence : bien que son impact sur l'absentéisme n'ait pas été prouvé, un bilan en fin d'année permettra de tirer les conclusions.

- o Recours à des sociétés spécialisées : l'absentéisme se fait particulièrement ressentir sur des missions telles que l'entretien de locaux : difficultés sur le recrutement et sur le maintien des recrutés sur l'emploi. Une réflexion sur le recours à des sociétés est menée pour permettre à terme d'alléger le coût (recrutement, remplacement, gestion chronophage de l'absentéisme, formation...) en limitant les risques pour la collectivité.

Les frais financiers

Evolution de la dette



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les frais financiers

Les charges financières continuent à diminuer en raison de la non-souscription de nouveaux emprunts.

Zoom sur la capacité de désendettement :

Ce ratio d'analyse financière mesure le rapport entre l'épargne et la dette et représente une mesure de solvabilité financière des collectivités locales. Il détermine le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. On considère qu'une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. Le seuil de vigilance s'établirait à 12 années.

La capacité de désendettement pour la commune de Chaingy est évaluée à 5 années.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les autres charges

Enfin, la notion de péréquation se traduit concrètement par des prélèvements alourdis. En effet, la commune contribue actuellement à deux fonds de péréquation.

D'une part, le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), pour un montant qui s'est stabilisé à hauteur de 156 139 euros en 2016, montant maintenu en 2017 et à priori bloqué pour 2018.

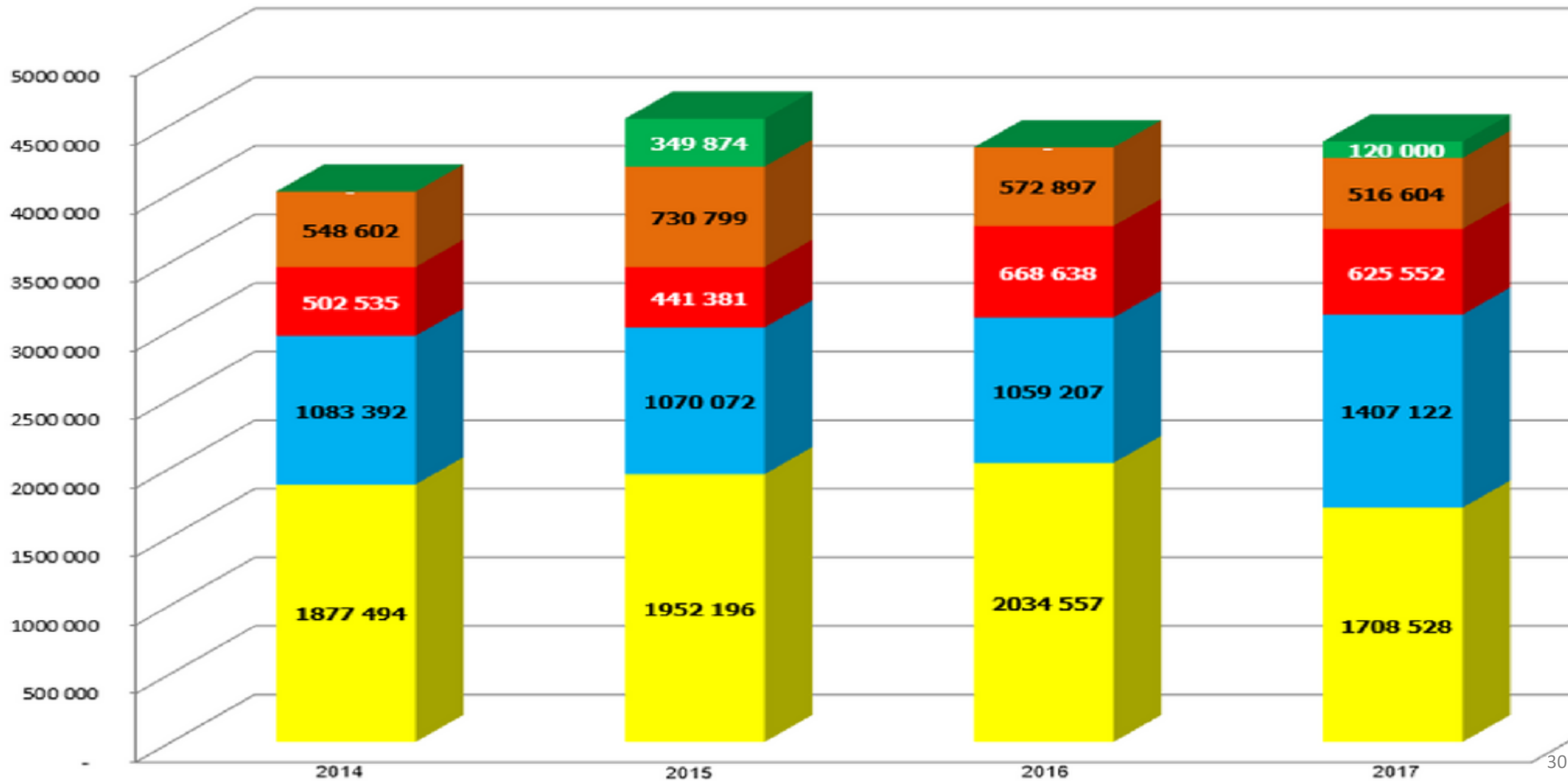
D'autre part, le FPIC (Fonds de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales). Le FPIC prévu par la loi de finances 2011 assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés. Ce fond a été supprimé pour 2017 à titre exceptionnel. Les éléments comptables sont attendus pour 2018. Pour 2016, le montant était de 113 971 €. Pour 2017, notre ensemble intercommunal n'est ni contributeur ni bénéficiaire à ce fonds.

Pour 2018, nous n'avons à ce jour pas d'information. Il pourrait ne pas impacter nos dépenses mais par prudence, il est inscrit au projet de budget 2018.

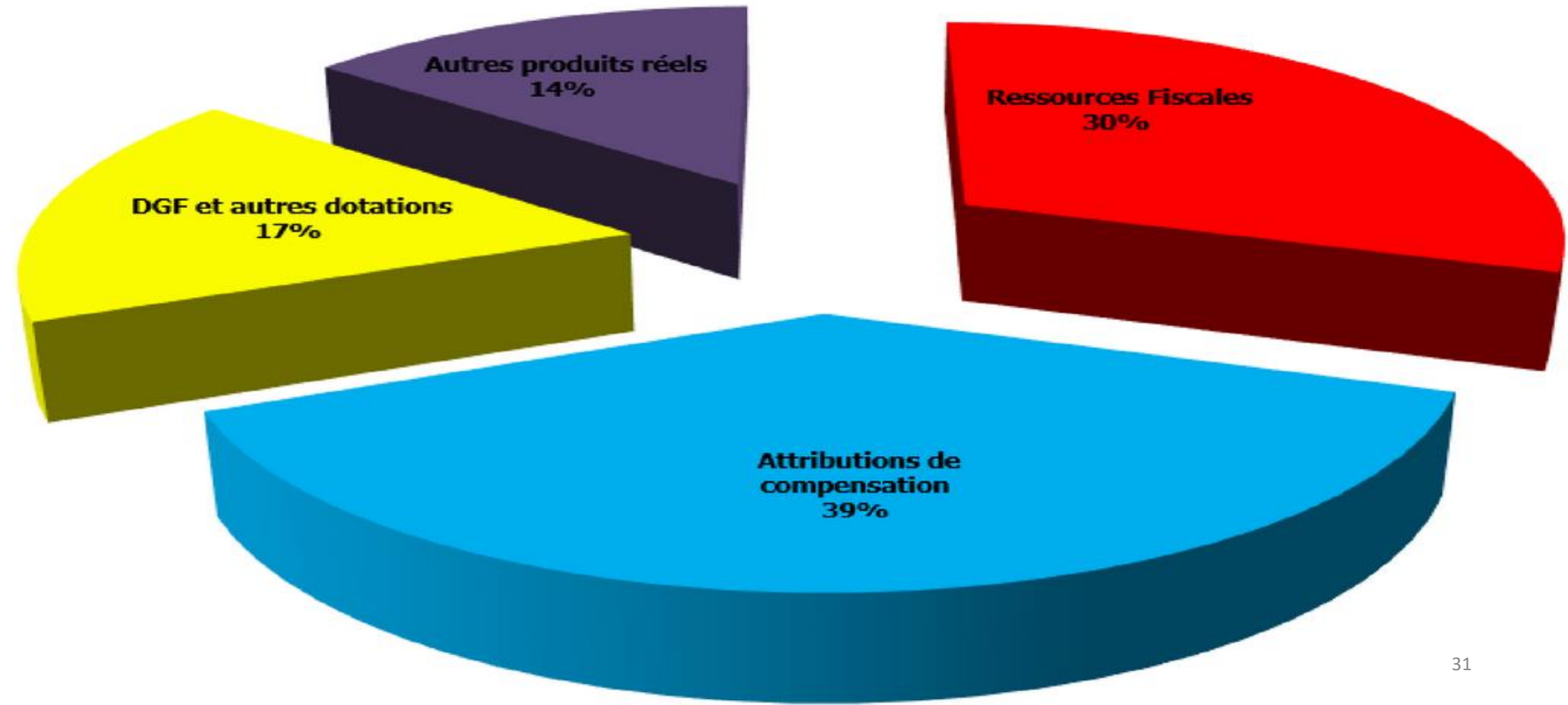
Les sources de recettes

L'évolution des produits réels

■ Ressources Fiscales ■ Attributions de compensation ■ DGF et autres dotations ■ Autres produits réels ■ Opérations immobilières



Structure 2017 des produits réels



SECTION DE FONCTIONNEMENT

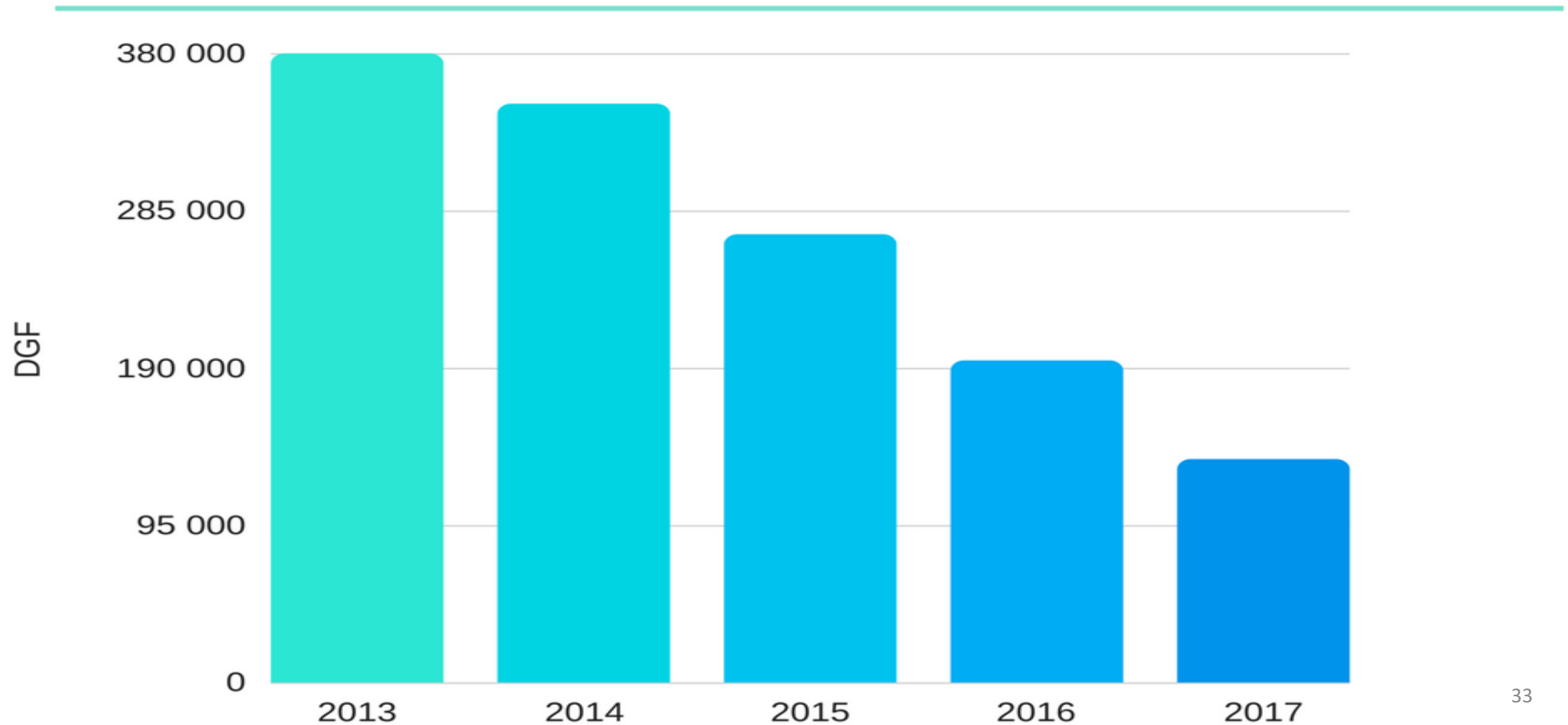
Les dotations de l'Etat

Elles se décomposent comme suit :

- Dotation forfaitaire : 134 970 €
- Dotation de solidarité rurale 1ère fraction : 131 213 €
- Participation de l'Etat (fonds d'amorçage rythmes scolaire) : 21 316 €
- Autres organismes (CAF en particulier) : 291 808 €
- Dotation unique compensation taxe professionnelle : 1 827 €
- Compensation exonération des taxes foncières (Etat) : 6 100 €
- Compensation exonération des taxes d'habitations (Etat) : 21 667 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dotations de l'Etat



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les impôts et taxes

Ces recettes restent dynamiques cette année en nous apportant 1 490 558 € en 2017 grâce au dynamisme de nos bases fiscales et de nos droits de mutation. Chaingy applique des taux de fiscalité inférieurs à ceux des communes comparables :

- o TH Chaingy 11.82 % (+ 6.39 % au profit de la CC)/ moyenne nationale 24.38 % / moyenne Loiret 23.31 %
- o TF Chaingy 18,97% / moyenne nationale 20,85% / moyenne Loiret 26,21%

La taxe sur les pylônes électriques s'élève à 145 949 € et les droits de mutation à 65 636 €.

En complément de ces recettes de fonctionnement liées à la démographie et à la pression foncière, la taxe d'aménagement vient compléter les recettes d'investissement pour plus de 111 980 € en 2017.

L'attribution de compensation de l'intercommunalité

En 2017, le montant de l'allocation compensatrice est enregistré pour 1 407 122 € contre 1 059 207 € en 2016. Cette augmentation s'explique par le rebasage au niveau de la taxe d'habitation.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes des services et exploitation du domaine

Le montant des produits au titre des droits d'entrée et tarifications de prestations diverses s'établit en valeur 2017 à 516 604 €.

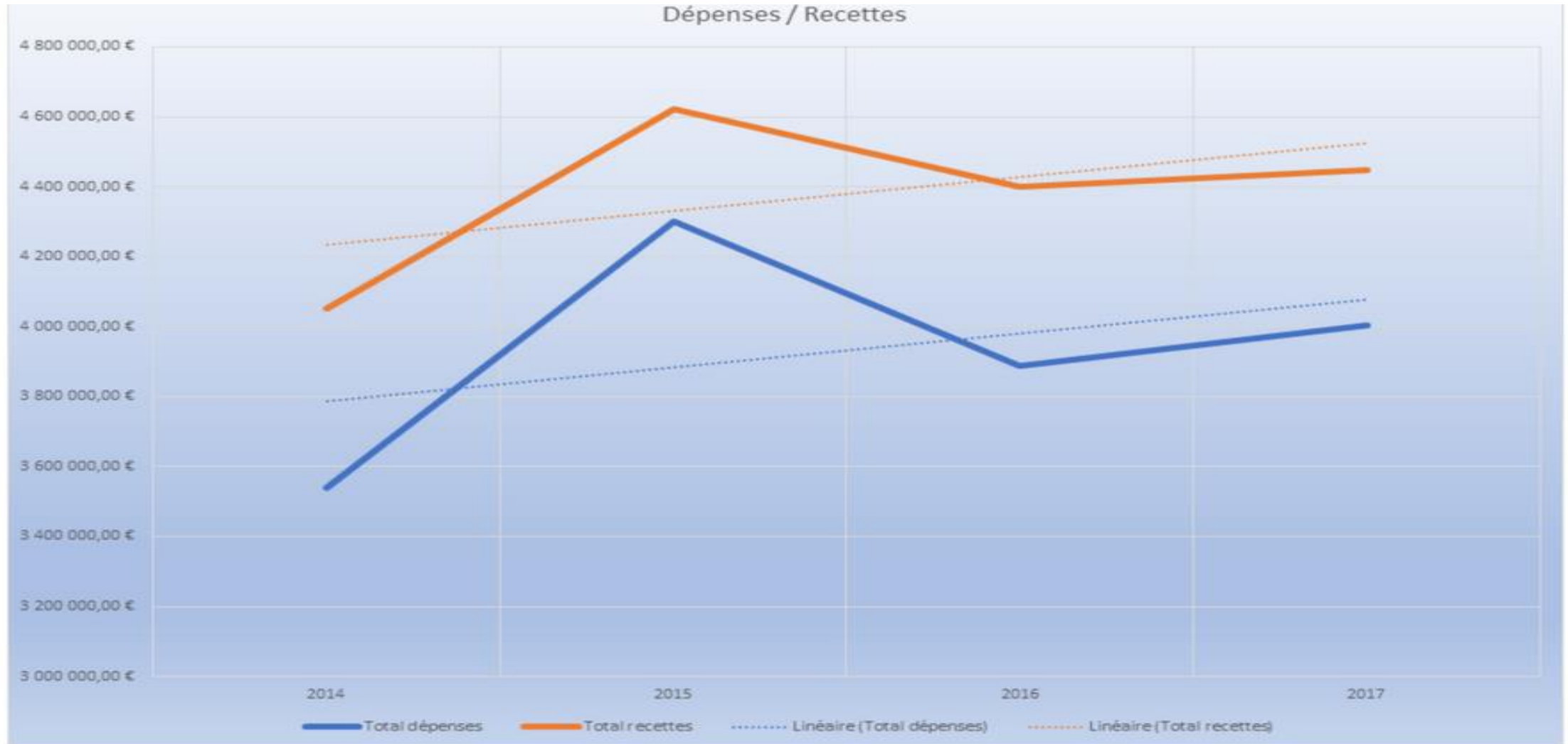
Elles reflètent l'activité des services publics et les ressources provenant de l'exploitation du patrimoine communal. Ces recettes se décomposent en grand volume :

- 442 409 € de produit de service
- 38 961 € de revenus des immeubles
- 35 234 € de produits exceptionnels (remboursement sur sinistres, pénalités marché école maternelle, avoir ou trop perçu).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Situation financière de notre commune

Depuis le début du mandat, l'équilibre se maintient entre nos dépenses et nos recettes de fonctionnement.



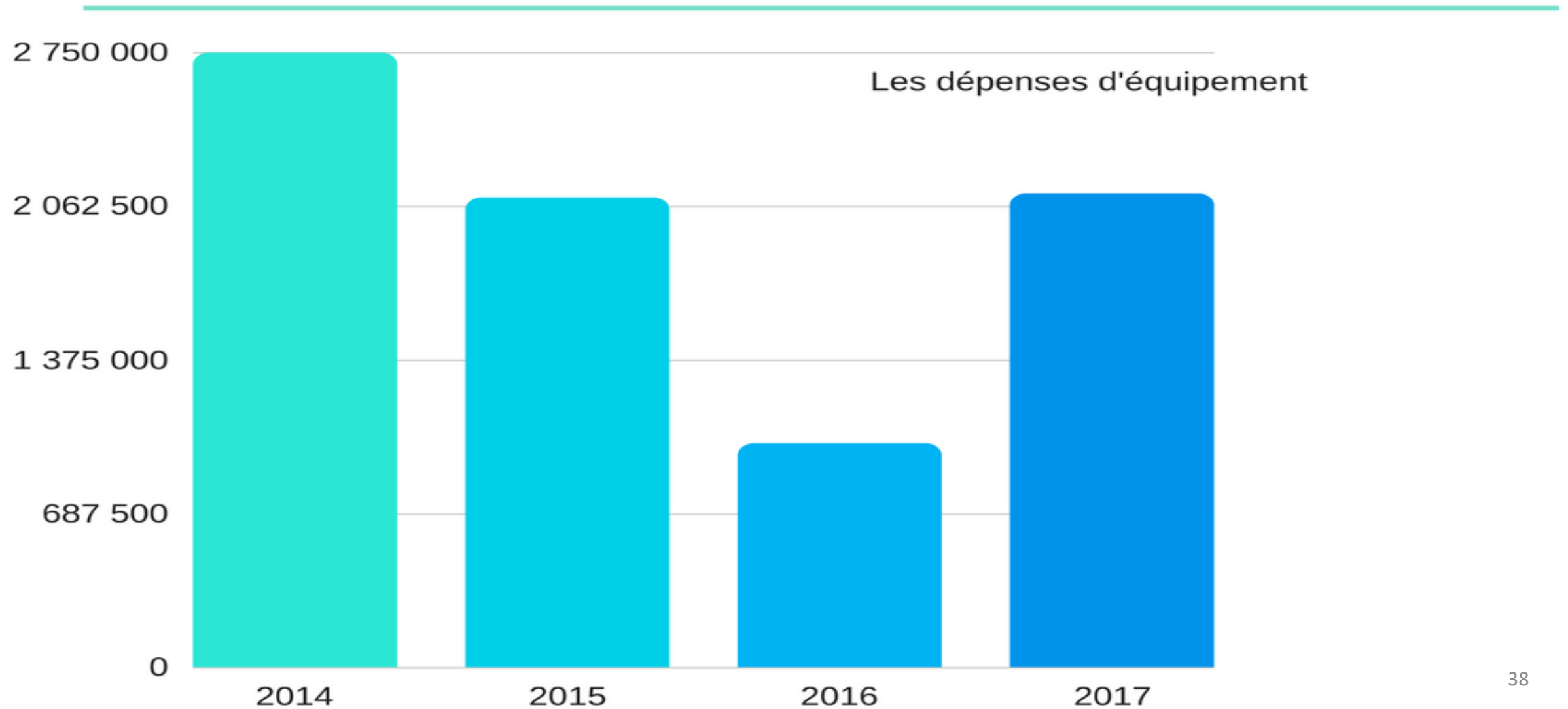
SECTION DE FONCTIONNEMENT

En conclusion, il convient sur le volet des recettes (hors fiscalité directe) de trouver une alternative à la fiscalité locale :

- Définir une politique tarifaire adaptée, tenant compte notamment des avantages procurés par certaines utilisations privatives du domaine.
- En lien avec la révision du Plan Local d'Urbanisme et les répercussions liées aux futurs programmes immobiliers qui vont nécessiter des équipements publics substantiels, revoir la fiscalité sectorielle de l'urbanisme (majoration de taxe d'aménagement dans les futures zones à urbaniser en application de l'article L331-15 du code de l'urbanisme).
- Optimiser la recherche de nouveaux financements (subventions des partenaires).

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exercice 2017



SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exercice 2017

Depuis 2008, la municipalité réalise un programme d'investissement très conséquent avec une pause relative en 2016.

L'exercice 2017 a vu la fin du chantier de l'extension de l'école maternelle.

En 2017, les dépenses d'équipement atteignent 2 119 061 €.

Les principales recettes 2017 de la section reposent sur :

- Versement du FCTVA pour 302 670 €
- Excédents de fonctionnement : 511 905 €
- Taxe d'aménagement : 111 980 €
- Subventions d'équipements : 100 579 €

L'encours de dette projeté à fin 2019 s'établit à 3 M €.

Il est proposé de réfléchir à l'évolution de ce montant de dette pour la fin de ce mandat à proportion des investissements projetés.

Les indicateurs d'endettement restent également dans les limites acceptables avec une dette par habitant de 790 € fin 2019 (nettement inférieure au seuil critique de 1 200 € / hab).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les perspectives 2018

Le programme d'investissement relatif au budget 2018 est en cours d'élaboration et le premier projet fait apparaître les grandes lignes suivantes :

- Les investissements courants ou qui nécessitent un besoin de financement modéré :
 - La maintenance récurrente des bâtiments existants
 - La poursuite du programme d'entretien des voiries
 - Le renouvellement du matériel.
- Les investissements structurants en cours de réalisation qui nécessitent des mobilisations financières lourdes :
 - La rénovation de voirie
 - La révision du Plan local d'Urbanisme et de sa fiscalité
 - Programme d'amélioration des aires de jeux
 - Les aménagements liés à la prévention des risques naturels et à la sécurisation des bâtiments
 - Achat d'un hangar rue du Château d'Eau

SECTION D'INVESTISSEMENT

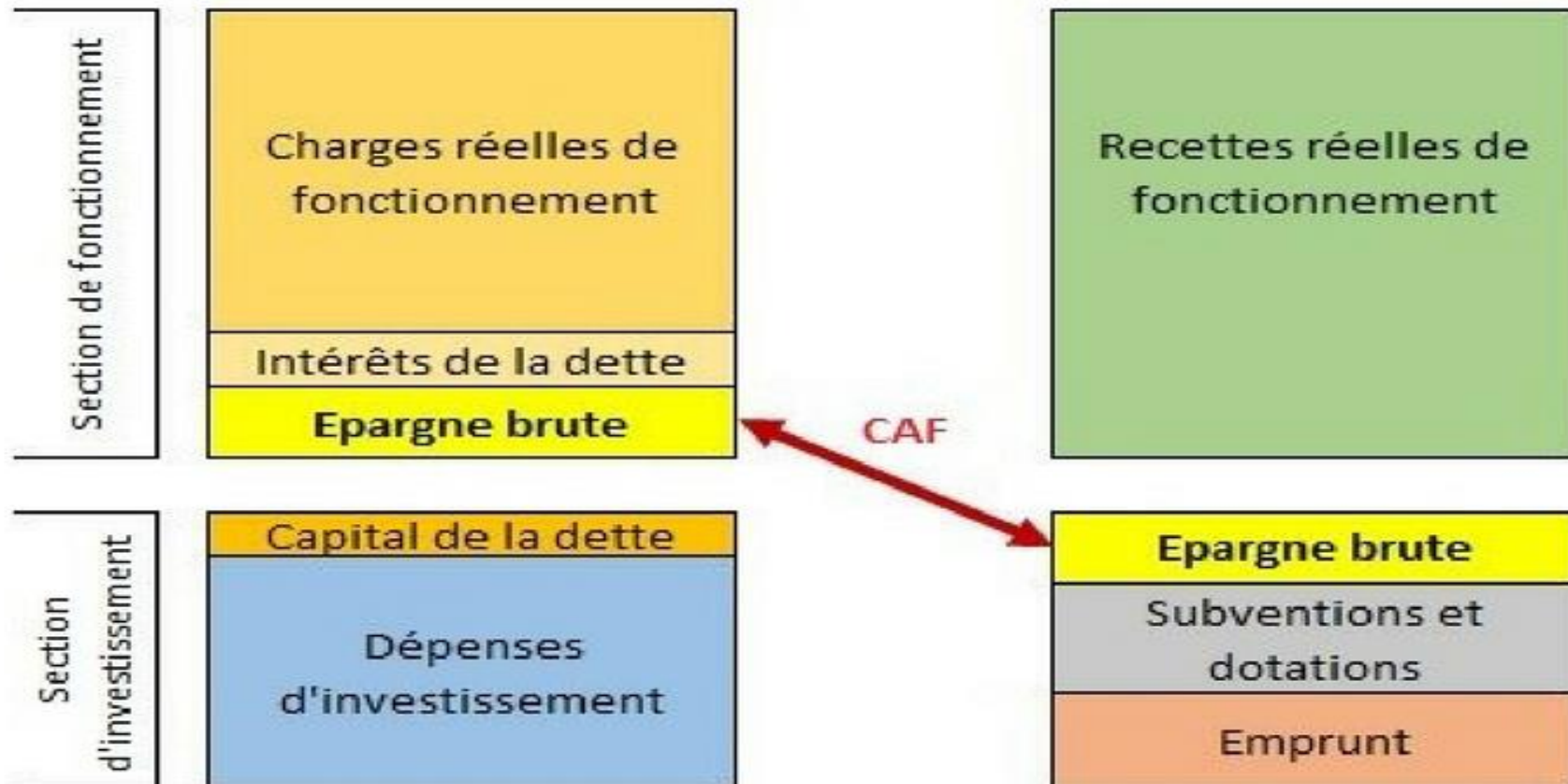
Les perspectives 2018

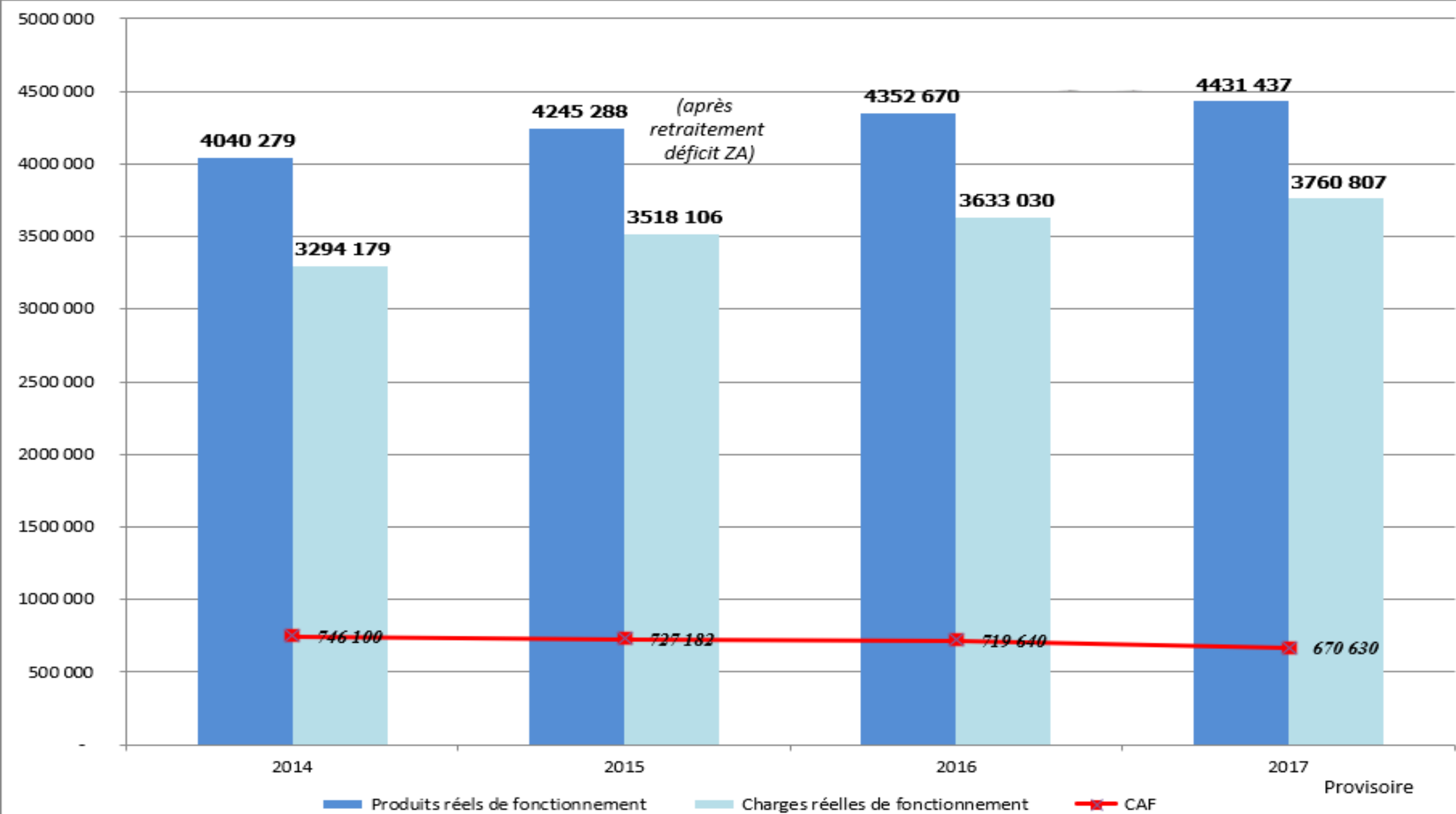
- Les investissements structurants, pour lesquels nous engageons une réflexion et qui nécessiteront des mobilisations financières plus lourdes :
 - La mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée
 - Réaménagement de la Mairie
 - L'évolution de l'ensemble scolaire
 - La poursuite d'acquisitions foncières à définir

Financement des investissements par la capacité d'autofinancement

Ces investissements seront financés pour partie par les dotations, les subventions et le recours à l'emprunt mais également par les ressources internes de la commune à savoir la capacité d'autofinancement :

L'équilibre sectionnel





SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'équipement par habitant

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne 2015- 2020
Dép équipement nettes hors dette / hab	601 €	282 €	568 €	320 €	320 €	320 €	402 €
Moyenne communes 3500 / 5000 hab (2011)							331 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les perspectives 2018

Pour conclure, la progression plus rapide des dépenses courantes que des recettes se manifeste sur la section de fonctionnement ce qui minore la progression des volumes d'épargne, cependant linéaire depuis 2012.

La division par plus de 2 de la DGF perçue entre 2014 et 2017, conjuguée à la progression nette des frais de personnel en 2015-2016 expliquent les difficultés à maintenir une épargne à un haut niveau. Celle-ci reste toutefois d'un niveau satisfaisant.

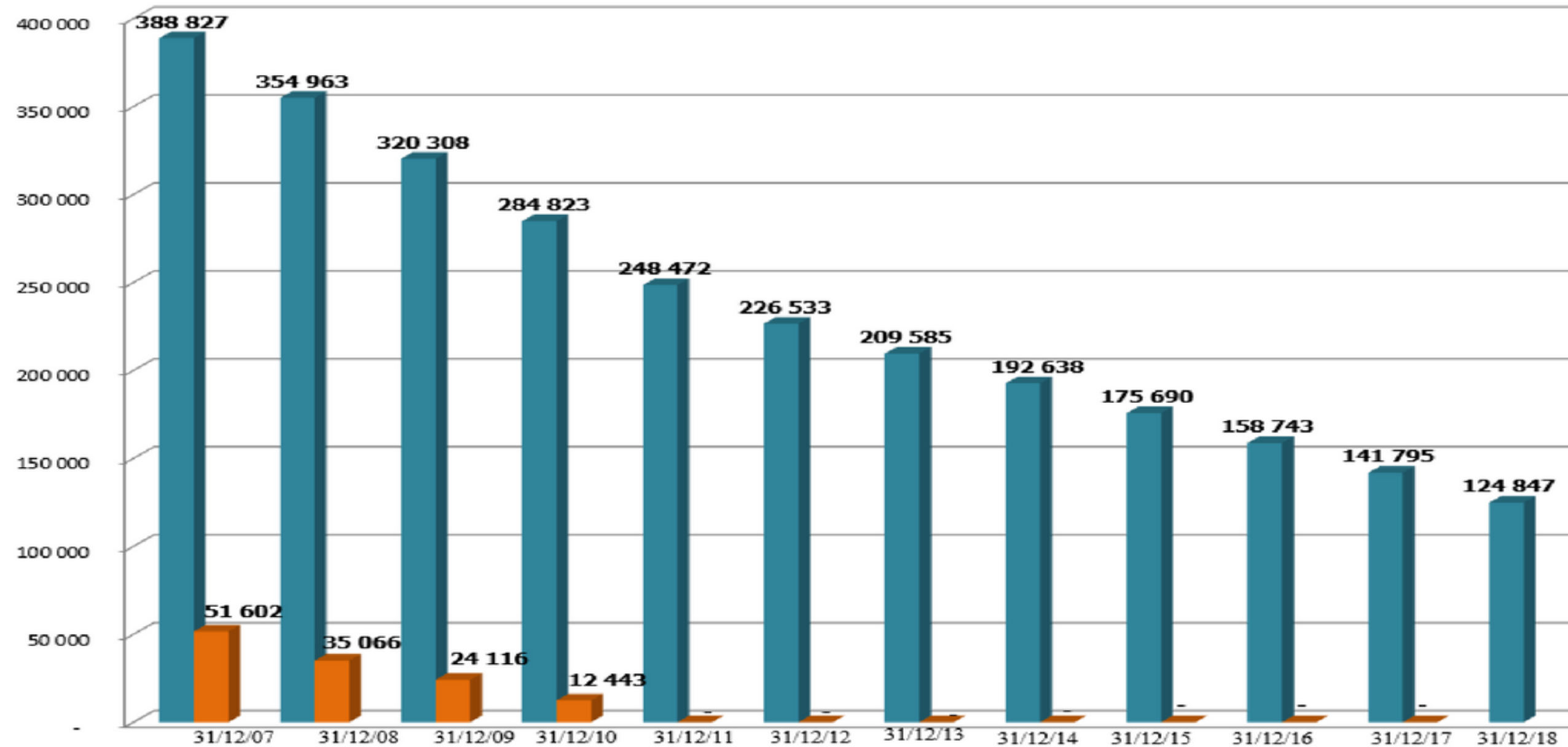
La capacité d'investissement en rythme de croisière est de 1,3 M€/an dont 1,15 M€/an sur le seul budget principal ; la commune de Chaingy ne pourra pas maintenir son investissement sur 2016-2019 à un rythme aussi soutenu qu'elle a connu sur la période 2012-2015 (2 062 K€).

Début 2017, la commune reste sur la trajectoire de la prospective financière présentée en juin 2015 tout en améliorant ses ratios et indicateurs financiers.

LES BUDGETS ANNEXES

Evolution de la dette budgetseau et assainissement

■ Eau ■ Assainissement



LES BUDGETS ANNEXES

Dans le cadre de la loi NOTRe, les compétences Eau et Assainissement devraient être transférées à la CCTVL au 1er janvier 2020. Cependant, lors de la conférence nationale des territoires du 14 décembre 2017, le 1er ministre a reporté l'échéance du transfert de l'eau à l'intercommunalité à 2026.

Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement n'appellent pas de commentaire particulier. En vertu du contrat de délégation en cours, le délégataire en assure l'exploitation et reverse la part communale qui revient à la ville.

En parallèle, la ville assume l'investissement des ouvrages.

Dans cette attente, la Ville continuera à gérer ce budget selon les mêmes principes qu'elle s'est toujours appliquée. Les contrats de délégations arriveront à échéances en 2020.

LES BUDGETS ANNEXES

LE BUDGET EAU :

Pour mémoire, le conseil municipal a approuvé une autorisation de programme le 30 juin 2016 pour des travaux sur le réseau d'eau potable d'un montant de 410 000 €.

La mise en œuvre de la sectorisation pour améliorer le rendement des réseaux d'eaux potables est prévue en 2017 et doit faire l'objet de subvention de l'agence de l'eau.

Les dépenses importantes en 2017 (+ de 100 k€) ont eu pour effet d'absorber les réserves de ce budget. Pour les futurs investissements, il faudra soit recourir à l'emprunt soit limiter les investissements pendant un an.

LE BUDGET ASSAINISSEMENT :

Il disparaît à compter du 1er janvier 2018. Le montant actuel des réserves de ce budget permet d'autofinancer les programmes d'investissement de ce service. Il faudra cependant arbitrer sur la somme qui sera versée à la CCTVL pour financer les travaux d'investissement futurs.

Comme l'indique le tableau « évolution de la dette », la ville poursuit sa volonté de désendettement à la fois pour les emprunts auprès des organismes bancaires mais également avec Orléans Métropole en charge du traitement des eaux usées de Chaingy, puisque les échéances liées au rattrapage de notre participation financière sont échues en 2016. Cependant, une nouvelle convention a été acceptée fin décembre 2017 par le Conseil Municipal. Elle aura pour effet l'accroissement important du montant de la redevance à échéance 2022.

CONCLUSION

Le budget 2018 qui sera soumis au vote du conseil municipal repose sur les principes définis au début du mandat c'est-à-dire faire ce que l'on peut en fonction de nos ressources. Ce budget devient de moins en moins lisible en raison des compétences transférées à la communauté de communes des Terres du Val de Loire, souvent exercées à sa place par la commune, ce qui se traduit par des dépenses qui seront certes compensées, mais sans affectation. Nous devons être très attentifs lors de la réunion prochaine de la C.L.E.C.T. pour ne pas oublier des dépenses qui ne nous appartiennent plus.

L'orientation prise par ce projet de budget repose sur le constat des efforts pratiqués pour limiter les frais de fonctionnement de la commune. Cependant, la reprise des services depuis 2016 et l'autogestion de l'entretien et des petites réparations ont un impact important sur les frais de personnel qui restent élevés. Cette année, à la faveur des départs en retraite, des mutations et de la prise de fonction d'une nouvelle directrice générale, une réorganisation des services administratifs devrait ralentir cette inflation.

La capacité d'autofinancement reste malgré tout à un niveau acceptable en raison des recettes qui se maintiennent. Il faudra néanmoins rester très attentif au coût des services. Par ailleurs, la baisse constante des dotations d'Etat nous a fortement impactés et pourrait se prolonger dans les prochaines années.

CONCLUSION

En matière d'investissements, le programme reste important avec outre d'indispensables travaux de voirie, des besoins de réadaptation bâtementaires (loi ADAPT), de restructuration (accueil mairie) voire même d'extension (école élémentaire), cette énumération n'étant pas exhaustive.

En effet, le travail en cours sur le PLU constate une capacité d'arrivée possible de 1200 habitants nouveaux sans ouvrir à la construction les secteurs qui étaient initialement envisagés en aménagement différé. Si nous ne voulons pas que notre village devienne une cité dortoir sans moyen particulier, il est évident que ce PLU devra maîtriser le foncier disponible en fixant un taux de croissance compatible avec la capacité de nos services.

Je souhaite terminer ce rapport en remerciant les agents et les élus pour leurs efforts de maîtrise de la dépense publique qui fait que le rapport entre les services offerts et l'imposition des habitants reste l'un des plus bas de la région.